Compte-rendu du CTSD du 8 avril 2021

Suite à notre déclaration liminaire, le DASEN répond point par point et commence par saluer le dévouement et la réactivité des collègues bien qu'il déplore que certaines écoles se soient trouvées sans volontaire et qu'il était question d'agir pour le bien commun. Il est rappelé que le volontariat n'est pas une obligation de service et que les collègues étaient libres de faire ou non. Par ailleurs, il conteste le manque de remplaçants dans le département.

Charte graphique

Concernant la charte graphique du site de la DSDEN et des mises à jour d'ONDE, le DASEN reconnaît que les calendriers ont été mal choisi et qu'en effet personne, pas même lui, n'a été mis au courant. Ceci nous interroge fortement sur la gestion totalement éclatée des différents services de notre ministère…

ADAGE

A propos d'ADAGE, il s'agit pour lui de rattraper le retard que nous avions pris et que c'est un rappel de ce qui doit être administrativement fait. Nous restons sur notre interrogation : quelle est la finalité de cette plateforme ?

SNU

Le SNU suscite une explication plus longue, où il est question d'engagement et que les services publics, dont fait partie l'éducation, se doivent d'avoir des objectifs. Ces derniers sont d'ailleurs assumés. Nous pointons le fait que cette forme de recrutement pourrait être plus efficiente en proposant le SNU aux décrocheurs et surtout en laissant le temps aux équipes de faire les choses, sans pression chiffrée. A la question : que se passera-t-il si un établissement ne remplit pas ses objectifs de recrutement, nous n'avons pas eu de réponse affirmée.

Profilage

Enfin, concernant le profilage des postes qui pose un réel souci de fluidité lors des mobilités et qui tend parfois à faire exploser les équipes, le DASEN réaffirme que c'est en mixant l'actuel système à points et le profilage que l'on parviendra à un nouveau système efficace et performant. Nous restons persuadés et convaincus par expérience que beaucoup de situations sont injustement bousculées par ce profilage à outrance et nous continuons de réclamer son abrogation.

RASED

A la demande d'augmentation du nombre de personnels spécialisés notamment pour le RASED, il nous est répondu que le problème peut être réglé par la qualité et la réflexion plutôt que par la quantité. De même, les allègements qui ont été des priorités montrent une vraie évolution en

Gironde, d'autant plus que les dotations de cette année dans le 1er degré sont selon M. Coux « exceptionnelles ».

Modification organisation temps scolaire.

L'ordre du jour démarre par les communes demandant une modification de l'organisation du temps scolaire (OTS).

Il est d'ailleurs rappelé que pour une demande de dérogation sur 8 demi-journées, les demandes émanant des municipalités devront être envoyées avant fin mai pour être actées en juillet.

Une école demande une modification d'horaire (décalage de 5 min) : l'école EPISKOPI de Castillon la Bataille.

Les communes demandant (et obtenant) une dérogation aux rythmes scolaires sur 8 demi-journées sur 4 jours :

- CAMPS
- LIGNAN DE BORDEAUX
- POMPIGNAC
- SADIRAC
- EYSINES

D'après l'administration, il reste 21 communes sur 9 demi-journées dont la liste devrait être communiquée aux organisations syndicales avant le mouvement (sans engagement ferme).

Le DASEN rappelle que les modifications et dérogations des organisations du temps scolaire sont à la demande des mairies pour convoquer les conseils d'école et que les directeurs ne peuvent en prendre l'initiative bien qu'étant maîtres des convocations et de l'ordre du jour. Nous sommes interrogatifs sur ce point.

Carte scolaire

Les mesures prises ici : https://www.ac-bordeaux.fr/media/19893/download

Concernant la répartition des moyens d'enseignement : la Gironde observe une baisse d'une soixantaine d'élèves en 2021 mais il y a 102 ouvertures et 72 fermetures selon notre décompte.

Les objectifs de dédoubler les classes de GS/CP/CE1 en REP+ et REP sont atteints selon M. COUX, sauf dans les écoles où les contraintes de locaux ne le permettaient pas. Il en est de même pour les allègements.

Les décharges de direction des écoles de 1 à 3 classes sont abondées : 16 ETP de remplaçant sont créés à cette seule mission.

Le dispositif PDMQDC ne sera pas reconduit et les derniers collègues encore positionnés sur ces postes doivent participer au mouvement. Nous déplorons ces fermetures d'autant plus que le dispositif n'a jamais été clairement évalué et que les remontées de terrain font état d'une efficacité importante…

Le Sgen CFDT est intervenu pour les écoles ayant sollicité son appui.

- Ecole Paul Bert à Ste Foy la Grande : une « erreur » se serait glissée dans le tableau prévisionnel de la DSDEN mais il est finalement annoncé qu'il y aura 7 dédoublements et 1 attribution de classe maternelle.
- Ecole Lafon Cazaux – La Teste de Buch : une fermeture de classe actée malheureusement mais la surveillance est demandée par notre OS puisque la proximité avec la base militaire et un nouveau changement dans les durées de mission conduiraient de nouveaux des familles à s'installer.
- Ecole Ayguemarine à Ayguemorte les Graves : les effectifs sont bien plus importants que ceux du prévisionnel de la DSDEN. Deux solutions pourraient permettre de désengorger cette école qui ne pourra pas pousser les murs plus longtemps : ouvrir une classe ou bien former un RPI avec l'Isle-St-Georges (projet avorté quelques années auparavant). Le DASEN est favorable à la deuxième option et va missionner l'IEN de la circonscription.
- Ecole d'Auros : malgré une situation complexe décrite par les collègues, les chiffres ne permettent pas le maintien. Nous demandons que ce ne soit pas seulement les chiffres qui dictent la politique éducative mais aussi la prise en compte des difficultés rencontrées de façon globale. L'école restera sous surveillance concernant ses effectifs.
- Ecole élémentaire de Braud et St Louis : ouverture actée
- RPI de Préchac et Lucmau : ouverture actée
- Problème du profilage pour les écoles de St Savin et St Mariens : réponse évasive du DASEN évoquant le fait que « les collègues auraient de bonnes vacances »… Nous en déduisons que le profilage leur sera favorable.

Il reste un volant de 18 postes pour les ouvertures de juillet et septembre. Nous restons donc vigilants et dans l'attente de vos remontées de terrain.

Questions diverses :

- Bilan du remplacement du 1er septembre 2020 au 26 mars 2021 : taux d'efficience de 82%
- 25 contractuels recrutés en Gironde dont 17 en fonction, avec des contrats établis d'octobre à août et de mars à août.
- 19000 tests salivaires, avec un taux moyen de participation de 71%, pour 0.3% de positivité (soit 43 cas : 38 élèves / 5 profs).
- A notre demande de publication des arrêtés d'inscription sur les listes d'aptitude , le DASEN se retranche derrière la loi de la Fonction Publique qui ne permet plus de communication directe.
- Concernant le SNU, il est proposé de nous faire une présentation avec une personne de Jeunesse et Sports.
- A notre question concernant le volume financier des frais de déplacements, il est répondu que 310 000€ ont été budgétés pour 2020 et que seulement 258 000 ont été consommés (confinement responsable ?). Nous soulignons néanmoins que l'outil DT CHORUS est un moyen très simple de décourager les collègues de demander leur dû. Même le DASEN en convient, l'ergonomie de cet outil étant clairement à revoir…
- Une cité éducative va être créée et regroupera le secteur Grand Parc, Blanqui, E. Vaillant et Condorcet. C'est un projet politique avant tout qui est demandé par la mairie et qui doit conduire à harmoniser les pratiques à destination des jeunes avec un partenariat resserré entre la CAF, la Préfecture, la mairie et la DSDEN. C'est un plan d'action sur 3 ans avec un financement important de la part de l'Etat. Il est proposé aux OS de faire un point d'étape 1 fois par an. Nous acceptons : le concept étant encore flou.

- Situation du collège E. Vaillant : le DASEN répète qu'il accepte de recevoir tous les collègues qui en font la demande, suite aux événements dramatiques et traumatisants pour les acteurs et les usagers de l'école.Dont acte.